

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 686

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **20 mars 2023**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 686** décrétant un *Programme municipal de subvention pour les produits de consommation écologiques*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 29 mars 2023.

Crystel Poirier, LL.L, OMA Greffière